



COMMUNIQUE DE PRESSE
5 MAI 2011

COMMUNIQUE

Alain Le Vern, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe accueille l'Association des Ports Locaux français de la Manche (APLM)

L'Association des Ports Locaux français de la Manche (APLM) s'est réunie le 5 mai au port de Dieppe pour son assemblée générale annuelle à l'invitation du président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe Alain Le Vern. L'APLM est présidée par Claudy Lebreton, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor et de l'Assemblée des Départements de France. Alain Le Vern est Vice-Président de l'APLM.

L'Association des Ports Locaux français de la Manche, créée le 1^{er} février 2007, a pour objectif de développer les échanges interportuaires et de favoriser la diffusion des informations et bonnes pratiques environnementales, mais aussi de renforcer les liens avec les associations ou organismes partageant les mêmes préoccupations, en particulier la Fédération des Ports Régionaux et Locaux de la Manche qui regroupe les ports locaux anglais et français de la Manche.

14 ports de commerce français de la Manche mettent en commun leurs expériences pour s'adapter aux nouvelles contraintes d'exploitation et saisir les opportunités de développement des trafics et des activités maritimes.

L'APLM fédère les ports locaux et valorise leur engagement en faveur d'un développement économique durable, sur un plan local, national et européen. L'association s'impose comme un interlocuteur représentatif auprès des institutions régionales, nationales et internationales en charge des questions portuaires.

L'Association des Ports Locaux français de la Manche est actuellement engagée en tant que chef de file dans le projet européen SETARMS 2009-2013 (Sustainable Environmental Treatment And Reuse of Marine Sediments) qui traite des problématiques de dragage portuaire et plus spécifiquement des possibilités de valorisation des sédiments non immergeables.

Doté d'un budget de 5.2 millions d'euros, forte de 12 partenaires franco-anglais, l'objectif du projet consiste à trouver des solutions techniques, économiques et réglementaires à la gestion des sédiments de dragage, en termes d'extraction, de stockage et de valorisation. Ces solutions seront partagées par l'ensemble des partenaires (autorités portuaires, experts scientifiques et industriels) et intégreront une forte préoccupation en termes de respect de l'environnement, de durabilité, d'innovation et de transférabilité.

Parallèlement, l'APLM participe activement à plusieurs groupes de travail nationaux et européens sur le sujet, notamment « Dredging In Europe », qui regroupe les Ministères et organismes en charge des opérations de dragage des pays d'Europe du Nord ouest - Angleterre, France, Belgique, Hollande, Allemagne, Danemark, Norvège -, et, via ses membres du GEODE (Groupe d'Etudes et d'Observation sur les Dragages et l'Environnement). Elle est également conviée aux groupes de travail de l'Union des Ports Français qui concernent les thèmes portés par l'ESPO (Association Européenne des Ports).

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe hisse le pavillon bleu pour toutes les activités portuaires : commerce, pêche et plaisance.

Le port de Dieppe se distingue par une politique de mise aux normes environnementales des ouvrages et des équipements sur l'ensemble du domaine public maritime qui relève de sa responsabilité.

Le Pavillon Bleu qui récompense les ports de plaisance a été décerné en 2010 au Syndicat Mixte du Port de Dieppe et sa politique en matière de gestion environnementale et de tourisme durable : traitement et collecte des déchets, stations de pompage pour les eaux noires et grises, kit d'intervention pour pollution accidentelle par hydrocarbures dans chaque bassin, bateau nettoyeur... Le port à sec de Dieppe réalisé dans l'ancienne cale sèche est lauréat de l'appel à projets 2010 pour des ports de plaisance exemplaires. Le bâtiment Ango dédié à la plaisance et à la promotion touristique de la région est aux normes HQE (pompe à chaleur eau de mer/eau, production solaire d'eau chaude)...

L'engagement du Syndicat Mixte concerne la mer et la terre... La zone technique pêche, le port à sec, les quais réhabilités sur le bassin de commerce et de pêche sont réalisés dans le respect des normes environnementales pour la débarque des produits de la mer, le stockage des marchandises, les opérations de carénage... Le dragage exceptionnel du bassin de pêche cette année constitue également une opération exemplaire en faveur de la protection de l'environnement et des fonds marins. 3000m³ de sédiments contaminés vont ainsi être traités à terre pour un coût total de plus de 600 000 euros.

Enfin, la nouvelle organisation du dragage du Port de Dieppe, née des échanges entre ports, mutualise les moyens de dragage en Haute et Basse Normandie. L'économie réalisée (500 000 euros) permet de financer des opérations exceptionnelles comme le dragage du bassin de pêche ou l'opération BY PASS de rechargement de la plage de Puys à partir de granulats marins dragués en limite du chenal portuaire.

Aux côtés de l'APLM, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe entend poursuivre les actions engagées et soutenir toutes les initiatives qui contribueront au développement durable et à la prospérité des ports locaux de la Manche qu'elles concernent l'environnement, la sûreté portuaire, les énergies marines, la commercialisation des produits de la mer ou encore l'intermodalité et le cabotage.

